

Puissance cachée des appareils électriques

Imprimantes, photocopieurs, ordinateurs, téléviseurs, la quasi-totalité des appareils électroniques et programmables que l'on éteint mais qu'on laisse branchés consomment...

La directive européenne sur l'éco-conception des produits limite la consommation maximale en mode veille à 2 W pour les appareils électriques (téléviseurs, ordinateurs, fours à micro-ondes, etc) conçus après 2010 et à 1 W pour les équipements fabriqués après 2013.

Sur certains appareils encore en fonctionnement aujourd'hui, la consommation en veille représente une quantité d'énergie plus importante que lorsque l'appareil est utilisé. A méditer...

Par exemple, on considère un photocopieur qui a une puissance moyenne de 11 W à l'arrêt, 97 W en mode veille, 177 W en mode marche et qui fonctionne 2 heures par jour. Si ce photocopieur n'est pas arrêté lorsqu'on ne l'utilise pas, il consommera 0,354 kWh/jour en fonctionnement et 2,134 kWh/jour en veille.

En France, on estime à 1 000 000 kW la puissance nécessaire pour alimenter les veilles de nos appareils ; cela équivaut à un réacteur nucléaire. La puissance globale appelée pour une maison est de 3 à 6 kW.

Les appareils possédant un transformateur électrique consomment dès qu'ils sont branchés (même éteints). Par exemple, un ordinateur, un photocopieur, etc. peuvent consommer lorsqu'ils sont éteints.

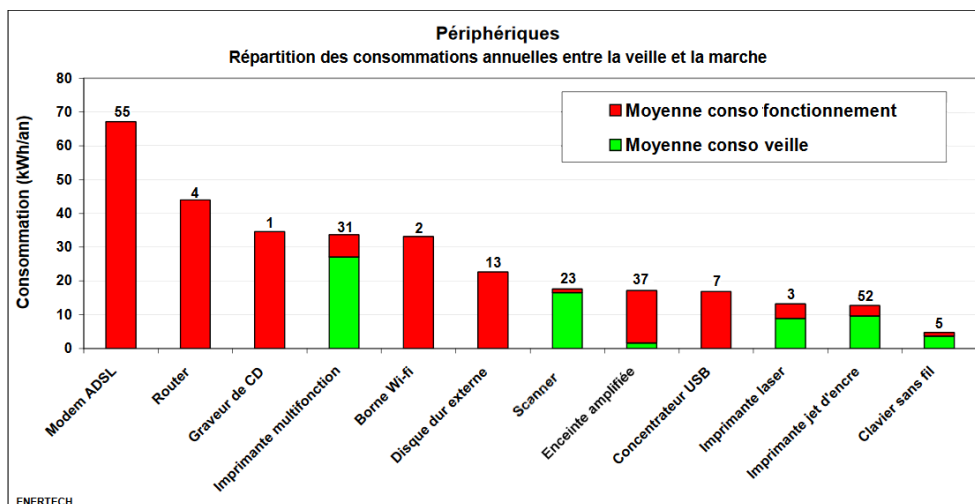
ACTION : Partez à la chasse des puissances insoupçonnées grâce à votre wattmètre

Placez votre wattmètre entre la prise et l'appareil. Il peut mesurer la puissance instantanée en Watt ou la consommation de l'appareil en kWh. Grâce à ce type d'appareil, coûtant en moyenne une vingtaine d'euros, il est très facile de détecter les consommations insoupçonnées.

Pour acheter un wattmètre cliquez sur ce [lien](#).



Le graphique ci-dessous est issu d'une série de mesures réalisées par [Enertech](#) sur les appareils électriques dans les bureaux. Nous remarquons que l'imprimante multifonction, le scanner, l'imprimante laser et jet d'encre consomment plus en veille qu'en fonctionnement.



Pour plus d'informations :

Alter Alsace Energies, Tiphaine CRIQUI

au 03 89 50 06 20 ou tiphaine.criqui@alteralsace.org

AVEC LE SOUTIEN DE

climaxion
anticiper • économiser • valoriser



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables

Notez ici les résultats de vos mesures :

Equipement mesuré	Etat	Durée de la mesure	Puissance instantanée (W)	Consommation totale (kWh)
	Marche / veille / éteint			

ACTION : Installez une multiprise à interrupteur sur les appareils coupables et éteindre les multiprises lorsque les appareils ne sont pas utilisés



Vous pouvez également opter pour des prises intelligentes dites "coupe-veille" qui permettent de couper les appareils en détectant lorsqu'ils sont en veille ou des prises avec horloge programmable.



Pour des salles où les équipements sont nombreux (exemple salle informatique) vous pouvez installer un bouton coupe tout à proximité de la porte.

L'intérêt de ce système est de pouvoir couper en une seule fois l'ensemble des équipements.



Attention à bien différencier le circuit sur lequel est branché le serveur du circuit des prises où sont branchés les équipements informatiques. Ne raccorder au bouton coupe tout que le circuit prises, serveur exclu.

